

**Thiers Dore**  
**et Montagne**  
 L'INTERCO

Communauté de Communes  
 Thiers Dore et Montagne  
 47 avenue du Général de Gaulle  
 63300 THIERS  
 04 73 53 24 71  
 contact@cctdm.fr

Conseillers en exercice :

58

Conseillers présents :

40

Suppléants ayant voix  
 délibérantes :

3

Conseillers représentés :

12

Total votants :

55

## CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 FÉVRIER 2019 à 18H30

**Séance présidée par :** Tony BERNARD, Président

**Date de la convocation :** 14 février 2019

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 21 février 2019 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle 63300 THIERS.

### Conseiller.e.s présent.e.s :

Daniel LAFAY, Bernard LORTON, Ludovic COMBE, Marcel BARGEON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Christiane SAMSON, Philippe CAYRE, Catherine MAZELLIER, Marc DELPOSEN, Jeannine SUAREZ, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Aline LEBREF, Michel GONIN, Éric CABROLIER, Serge PERCHE, Jacques COUDOUR, Patrick SAUZEDDE, Patrick SOLEILLANT, Bernard GARCIA, Daniel BALISONI, Didier ROMEUF, Frédérique BARADUC, Serge FAYET, Paul PERRIN, Serge THEALLIER, Abdelhraman MEFTAH, Nicole GIRY, Stéphane RODIER, Martine MUNOZ, Hélène BOUDON, Jean-Pierre MOUCHARDIAS, Marie-Noëlle BONNARD, Jacqueline MALOCHET, Thierry BARTHELEMY, Farida LAÏD, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE.

### Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

Olivier CHAMBON à Marcel BARGEON  
 Gérard GRILLE à Daniel BERTHUCAT  
 Jean-Louis GADOUX à Aline LEBREF  
 Bernard VIGNAUD à Patrick SOLEILLANT  
 Pépita RODRIGUEZ à Tony BERNARD  
 Philippe OSSEDAT à Frédérique BARADUC  
 Claude NOWOTNY à Abdelhraman MEFTAH  
 Paul SABATIER à Marie-Noëlle BONNARD  
 Benoit GENEIX à Farida LAÏD  
 Thierry DEGLON à Jacqueline MALOCHET  
 Claude GOUILLON-CHENOT à Stéphane RODIER  
 Françoise KORZCENIUK à Thierry BARTHELEMY

**Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :** André IMBERDIS, Ghislaine DUBIEN, Béatrice ADAMY, Jany BROUSSE, Carine BRODIN, Didier CORNET.

**Conseillère suppléante ayant voix délibérante :** José MONRUFFET, Sylvie CHAUNY, David POMMERETTE.

**Secrétaire de séance :** Thomas BARNERIAS

**ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE MATUSSIERE  
 PRIX DE VENTE DES TERRAINS**

**Rapporteur :** Abdelhraman MEFTAH, Vice-Président

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;  
**Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques ;  
**Vu** la délibération n°2010-11 de Thiers Communauté du 26 janvier 2010 fixant le prix de vente des terrains (environ 15 ha) de la zone de Matussière ;  
**Vu** la délibération n°20170301-34 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 1<sup>er</sup> mars 2017 fixant le prix de vente des terrains situés en fond de zone de Matussière ;  
**Vu** la délibération n°20170921-12 de la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne du 21 septembre 2017 fixant la programmation économique et le prix de vente des terrains.

Dans le cadre de la commercialisation de la zone d'activités économiques de Matussière, la Communauté de Communes Thiers Dore et Montagne a reçu plusieurs sollicitations d'entreprises.

Compte tenu de l'activité d'intérêt général exercée par certains demandeurs, il est proposé de fixer un 3<sup>ème</sup> niveau de prix, à 15 € HT du m<sup>2</sup>, pour les activités d'intérêt général.

Dans ce cadre, il est proposé de valider les modalités de vente suivantes pour l'espace d'activités de Matussière (en dehors des terrains situés en fond de zone qui composent le secteur C) :

- Prix de vente : 30 € HT/m<sup>2</sup> pour les parcelles en vitrine situées sur le secteur A ;  
25 € HT /m<sup>2</sup> pour les parcelles situées sur le secteur B ;  
15 € HT/m<sup>2</sup> pour les activités d'intérêt général situées sur le secteur A ou sur le secteur B ;
- Régime de TVA sur marge.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Valide** le prix de vente des terrains pour les activités d'intérêt général à 15 € HT/m<sup>2</sup> pour des terrains situés sur le secteur A ou sur le secteur B,
- **Confirme** le prix de vente des terrains pour les activités classiques du secteur marchand à 30 € HT/m<sup>2</sup> pour les parcelles en vitrine situées sur le secteur A et à 25 € HT /m<sup>2</sup> pour les parcelles situées sur le secteur B,
- **Précise** que les terrains seront vendus sous le régime de la TVA sur marge,
- **Exprime** sa volonté d'inscrire dans les actes notariés une clause résolutoire de la vente en cas de non achèvement des constructions dans un délai de 36 mois,
- **Autorise** le Président et le Premier Vice-Président à signer tous documents relatifs à la présente décision.

TOTAL VOTANTS : 55	Conseillers présents : 43	Représentés : 12	Non-participation :
TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 55	Pour : 55	Contre :	
Abstentions :			

Pour ampliation certifiée conforme,

Le Président,

Tony BERNARD,  
Maire de Châteldon

